Les chicanes de clôture : comment ça commençait, comment ça finissait.

Par Jacques Blaquière, généalogiste

Il y avait les chicanes de clôtures pour savoir qui devait construire la clôture. Ton bœuf passe son temps à venir piétiner mon avoine. Tu devrais construire un enclos pour l'empêcher de venir sur ma terre. Non, c'est toi qui cultive de l'avoine, c'est donc à toi de protéger ta culture. Et on consultait le curé une première fois lequel devait convaincre l'un et l'autre de se mettre ensemble pour protéger leurs biens respectifs. Un simple petit ruisseau coulant innocemment entre deux propriétés pouvait quasiment générer une guerre entre deux habitants. Si par malheur les deux hommes élevaient du bétail, il était important de décider de quel bord de la clôture devrait passer le ruisseau. Les deux avaient besoin d'eau pour abreuver leurs bêtes. L'eau est de mon bord. Non, du mien. Du mien, je dis.

Comme les repaires d'arpentage étaient à peu près inexistants, sinon insignifiants, bien malin qui pouvait dire lequel des deux hommes avait raison. Allons voir monsieur le curé; le saint homme saura certainement comment régler notre litige. En effet, le curé était souvent un homme à tout faire dans sa paroisse et souvent appelé comme juge de paix. La solution est simple, il faut faire courir une bonne distance de la clôture sur une terre en partie sur un côté du ruisseau, lui faire traverser le ruisseau et faire courir le restant de la clôture sur l'autre terre de l'autre côté du ruisseau. Ainsi, chacun aura accès à sa moitié du ruisseau pour abreuver ses bêtes.

Mais cette solution ne devait pas durer bien longtemps avant que ne se présente une autre chicane. Les deux habitants voulaient leur moitié en amont du ruisseau pour que leurs bêtes boivent de l'eau propre puisque l'eau en aval serait toujours souillée par le piétinement des bêtes en amont. Et le curé continuait inlassablement à gagner son ciel. Une fois la commune entourée de clôture, il fallait désigner un garde-barrière. Chaque habitant avait le devoir de laisser passer le chemin de la commune sur sa terre et devait aussi entretenir son bout de chemin. Le garde-barrière devait s'assurer que les barrières soient refermées après le passage des voyageurs. Quand la petite-fille de l'un épousait le petit-fils de l'autre, et que le couple héritait des deux terres, la famille avait enfin un peu de répit avec les chicanes de clôtures.

20150107